



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2019-191

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## **DDTM DE LA GIRONDE**

33-2019-12-05-010 - Décision portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Gironde pour l'année 2020 (3 pages) Page 3

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE**

33-2019-12-11-001 - Arrêté d'interdiction de manifester dans le centre ville de Bordeaux le 12/12/2019 (3 pages) Page 7

## **SOUS-PREFECTURE DE LANGON**

33-2019-12-03-008 - Arrêté modificatif commissions de contrôle listes électorales (2 pages) Page 11

# DDTM DE LA GIRONDE

33-2019-12-05-010

Décision portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Gironde pour l'année 2020

Commission Départementale  
chargée d'établir la liste d'aptitude  
aux fonctions de commissaire enquêteur  
Secrétariat de la Commission

Bordeaux, le 5/12/2019

## DECISION

**portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de  
commissaire enquêteur du département de la Gironde  
pour l'année 2020**

**La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude  
aux fonctions de commissaire enquêteur**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles R.123-34 à D.123-42 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-3 à R.133-15 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2019 portant renouvellement de la composition de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs ;
- VU** les procès-verbaux de la réunion tenue les 25 et 26 novembre 2019 de la commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La présente décision annule et remplace la décision du 11 décembre 2018 ainsi que la liste qui y était jointe.

**ARTICLE 2** : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de la Gironde pour l'année 2020, arrêtée à 68 noms, est établie conformément au tableau annexé à la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Gironde et notifiée à chaque commissaire enquêteur. Elle pourra également être consultée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales ainsi qu'au greffe du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 5/12/2019

Le Président du  
Tribunal Administratif de Bordeaux,  
Président de la Commission,



Jean-François DESRAMÉ

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR DE LA GIRONDE POUR L'ANNEE 2020

	Civilité	NOM – Prénom	Qualités	Arrondissement
1	Monsieur	ACCHIARDI Walter	Urbaniste – Retraité	LIBOURNE
2	Monsieur	ADER Patrice	Ingénieur Génie Civil	BORDEAUX AGGLO
3	Monsieur	ALAMARGOT Jean-Daniel	Colonel Honoraire de Gendarmerie	BORDEAUX AGGLO
4	Madame	ANCLA Carole	Conseillère Juriste	BORDEAUX AGGLO
5	Monsieur	ARMAND Claude	Ingénieur Équipement – Retraité	BORDEAUX AGGLO
6	Monsieur	BARBOT Thierry	Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.	LANGON
7	Monsieur	BARET Sylvain	Officier de l'armée de l'air/ responsable Sécurité site industriel dangereux – Retraité	BORDEAUX AGGLO
8	Monsieur	BAUDINET Rémi	Officier de sécurité et commandant en second AT – Retraité	BORDEAUX AGGLO
9	Madame	BALZAGETTE-MOIROT	Ingénieur en Environnement fluvial, littoral et marin	BORDEAUX AGGLO
10	Madame	BELLIARD-SENS Virginie	Consultante en environnement	BORDEAUX-AGGLO
11	Monsieur	BETBEDER-MATIBET Henri	Ingénieur Territorial – Retraité	BORDEAUX-AGGLO
12	Monsieur	BULGHERESI-DESCUILHES Lawrence	Directeur de promotion immobilière – Retraité	BORDEAUX-AGGLO
13	Monsieur	CALAND Philippe	Lieutenant-colonel de Gendarmerie retraité	BORDEAUX AGGLO
14	Madame	CANTET Lisa	Chargée de Projet d'Aménagement du Territoire et Environnement	BORDEAUX AGGLO
15	Monsieur	CAPDEVIELLE-DARRÉ Maurice	Inspecteur des installations classées au Ministère de la Défense – Retraité	BORDEAUX AGGLO
16	Madame	CAREIRON-ARMAND Michèle Claire	Enseignante libérale – Ingénieure – DESS de Management	BORDEAUX AGGLO
17	Monsieur	CHARLES Gérard	Officier Général spécialisé en logistique opérationnelle 2 <sup>e</sup> Section	BORDEAUX AGGLO
18	Monsieur	CHARLES Jean-Pierre	Ingénieur EDF – Retraité	BLAYE
19	Monsieur	CHIFFRE Pierre	Chef de Projet urbanisme et aménagement	BORDEAUX AGGLO
20	Monsieur	CLERGUEROU Francis	Expert en évaluation du risque naturel ou technologique	BORDEAUX AGGLO
21	Monsieur	DESPRES Daniel	Officier Supérieur de l'Administration des Affaires Maritimes – Retraité	BORDEAUX AGGLO
22	Monsieur	DESSIER Gérard	Architecte – Retraité	BORDEAUX AGGLO
23	Monsieur	DUBREUILH Jacques	Ingénieur Géologue Cartographe – Retraité	BORDEAUX AGGLO
24	Monsieur	DURAND Gérard	Commissaire Divisionnaire – Retraité	BORDEAUX AGGLO
25	Madame	DURAND-LAVILLE Hélène	Ingénieure-urbaniste	BORDEAUX AGGLO
26	Monsieur	FAURE Gilles	Ingénieur Environnement et Développement Durable	BORDEAUX AGGLO
27	Monsieur	GILLON Joël	Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat Retraité	BORDEAUX AGGLO
28	Madame	GUYOT- PHUNG Carola	Chargée de recherches en sciences de gestion	BORDEAUX AGGLO
29	Madame	HERNANDEZ Fanny	Consultante environnement sécurité	BORDEAUX AGGLO
30	Monsieur	JAKUBOWSKI Marc	Docteur en géochimie	BASSIN D'ARCACHON
31	Monsieur	JAYMES Bernard	Ingénieur Principal de la Fonction Publique Territoriale – Retraité	BORDEAUX AGGLO
32	Monsieur	KNIPPER Michel	Directeur Intercités des Lignes et Territoires de la SNCF - Retraité	LESPARRE-MEDOC
33	Monsieur	LABORDE Jean-Louis	Président de Section à la Chambre Régionale des Comptes – Retraité	BORDEAUX AGGLO
34	Monsieur	LAPOUGE Jean-Claude	Attaché Territorial – Retraité	LIBOURNE

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DE LA GIRONDE POUR L'ANNEE 2020

	Civilité	NOM – Prénom	Qualités	Arrondissement
35	Monsieur	LE CANN Yves	Attaché d'administration hors classe Chef de Projet à la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	BASSIN D'ARCACHON
36	Monsieur	LECLERC Daniel	Ingénieur en chef des TPE – Retraité	BORDEAUX AGGLO
37	Monsieur	LEHEUP Philippe	Général de Brigade Aérienne – Retraité	BASSIN D'ARCACHON
38	Monsieur	LESOT Bernard	Président de Section à la Chambre Régionale des Comptes – Retraité	BORDEAUX AGGLO
39	Monsieur	LLANAS Hélios	Directeur d'hôpital – Retraité	BORDEAUX AGGLO
40	Monsieur	MAGUEREZ Daniel	Ingénieur des études et techniques d'armement (2S)	BASSIN D'ARCACHON
41	Madame	MARBOEUF Laurence	Chargée de Mission en développement durable	BORDEAUX AGGLO
42	Monsieur	MARCHAIS Christian	Cadre Supérieur Banque – Retraité	BORDEAUX AGGLO
43	Monsieur	MARECHAL Guy	Avocat honoraire	BORDEAUX AGGLO
44	Monsieur	MASSÉ Roland	Chef de projets immobiliers	BORDEAUX AGGLO
45	Monsieur	MASSEY Pierre	Officier – Retraité	BASSIN D'ARCACHON
46	Monsieur	MESSAI Karim	<b>Urbaniste</b>	BORDEAUX AGGLO
47	Madame	MONDINI Eva	Consultante Qualité Responsabilité Sécurité Environnement	BASSIN D'ARCACHON
48	Monsieur	MORIZOT Hugues	Chargé de mission en aménagement et développement économique des territoires	BORDEAUX AGGLO
49	Madame	MORUCHON Perrine	Chef de projets environnement et aménagement du territoire	BORDEAUX AGGLO
50	Monsieur	OPEZZO Patrick	Architecte Paysagiste Urbaniste Retraité	BLAYE
51	Madame	PADIAL Céline	Responsable Qualité – Sécurité Environnement	LANGON
52	Monsieur	PASQUET Richard	Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts – Retraité	BORDEAUX AGGLO
53	Monsieur	PAULIN Charly	Ingénieur Eau-Environnement	BORDEAUX AGGLO
54	Monsieur	PECHAMBERT Pierre	Colonel de l'Armée de Terre – Retraité	BORDEAUX AGGLO
55	Madame	PEJOUX Georgette	Urbaniste – Retraitee	BORDEAUX AGGLO
56	Monsieur	PIBOYEUX Eric	Ingénieur QSE et Projets	BORDEAUX AGGLO
57	Monsieur	PICO Joseph	Officier AT – Retraité	BORDEAUX AGGLO
58	Monsieur	REDONDO Hervé	Officier de Gendarmerie – Retraité	BORDEAUX AGGLO
59	Monsieur	RIVOAL Alain	Directeur Général des Services – Retraité	LANGON
60	Monsieur	ROBERT Gilles	Général de Division 2 <sup>e</sup> section	BORDEAUX AGGLO
61	Madame	RONDEAU Christina	Spécialiste en management environnemental	LIBOURNE
62	Monsieur	ROUX Pierre	Retraité de l'Industrie chimique appliquée à l'agriculture	LANGON
63	Monsieur	SEPTOURS Georges	Officier – Retraité	BORDEAUX AGGLO
64	Monsieur	SOUCHAUD Nicolas	Chef de projet immobilier	BORDEAUX AGGLO
65	Monsieur	THIERCEAULT Pierre	Officier de l'Armée de Terre – Retraité	BORDEAUX AGGLO
66	Monsieur	VIGNACQ Christian	Ingénieur d'Etudes – Retraité	BORDEAUX AGGLO
67	Monsieur	VILAIN Didier	Directeur Général de l'établissement public foncier – Retraité	BASSIN D'ARCACHON
68	Madame	VILLENEUVE Elise	Ingénieur généraliste	BORDEAUX AGGLO

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**33-2019-12-11-001**

**Arrêté d'interdiction de manifester dans le centre ville de  
Bordeaux le 12/12/2019**

---

Arrêté portant interdiction de manifester le jeudi 12 décembre 2019 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux

---

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2214-4 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;

**Vu** le code de la route et notamment son article L. 412-1 ;

**Vu** le code pénal et notamment ses articles 431-3 et suivants ainsi que l'article R. 644-4 ;

**Vu** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**Considérant** que, en application de l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, *sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique* ; que, en application de l'article L. 211-2 du même code, la déclaration est faite à Bordeaux à la préfecture de la Gironde, trois jours francs au moins et quinze jours au plus avant la date de la manifestation ;

**Considérant** que les rassemblements qui se sont tenus à Bordeaux depuis le 24 novembre 2018 dans le cadre du mouvement dit *des gilets jaunes*, rassemblements sans organisateur identifié, n'ont fait l'objet d'aucune déclaration auprès des services de la préfecture comme la loi l'exige ; que cette obligation légale de déclaration préalable a pour objet de permettre un échange entre l'autorité de police et des déclarants afin de mettre en place les dispositifs et mesures préventifs permettant de garantir le bon déroulement et la sécurisation de la manifestation ;

**Considérant** en outre que ces rassemblements non déclarés ont été le théâtre d'affrontements violents avec les forces de l'ordre et ont eu pour conséquences de nombreux blessés et de nombreuses dégradations ; que, lors de ces troubles à l'ordre public, de multiples projectiles ont été lancés contre les forces de l'ordre (pavés, peinture, tessons de bouteilles, pétards...) et plusieurs manifestants ont été interpellés en possession d'armes ou d'objets pouvant servir d'armes par destination (boulons, ammoniac, eau de javel, pétards, couteaux, batte de base-ball ...).

**Considérant** que lors des deux premières journées nationales d'action, qui ont rassemblé au plus fort 20 000 personnes, étaient présents des individus cagoulés et virulents à l'encontre des forces de l'ordre ; que des feux de poubelles et de palettes ont été allumés à certains points des parcours ; que des jets de projectiles étaient subis par les forces de l'ordre ;

**Considérant** que lors de la manifestation du 10 décembre 2019 plusieurs groupes d'une centaine d'individus chacun se sont détachés du cortège avec l'intention affichée (banderole « ça va cogner ») de créer des troubles à l'ordre public à plusieurs endroits de l'hyper centre de Bordeaux ; qu'ainsi une tentative d'intrusion dans le marché de Noël a pu être empêchée ; que des manœuvres de rétablissement de l'ordre public ont dû être utilisées et qu'il a été procédé à des interpellations ;

**Considérant** qu'à l'appel de la CGT, une manifestation aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 dans les rues de Bordeaux ; qu'il est attendu l'affluence de plusieurs milliers de personnes dont un grand nombre d'éléments à risque qui tenteront de détourner le cortège dans l'hyper-centre pour rechercher à créer des troubles à l'ordre public ;

**Considérant** que le centre de Bordeaux, qui comprend notamment des événements festifs (ex : marché de Noël) et des bâtiments publics ciblés en permanence par des mesures particulières de sécurité, notamment dans le contexte actuel de menace terroriste qui demeure toujours à un niveau élevé, ne constitue pas un site approprié pour des manifestations non déclarées rassemblant un nombre important de personnes sur la voie publique ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public, à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ;

**Considérant**, dès lors, que répond à ces objectifs, une mesure qui, sans interdire de manière générale les manifestations, définit afin de garantir la sécurité des personnes et des biens le périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements non déclarés, ne bénéficiant d'aucune organisation susceptible de l'encadrer et présentant des risques de troubles à l'ordre public ;

**Sur proposition** de madame la directrice de cabinet de la préfecture de la Gironde ;

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les cortèges, défilés et rassemblements sont interdits à Bordeaux le jeudi 12 décembre 2019 :

- au sein du périmètre défini par :

- le quai du Maréchal Lyautey à partir de l'intersection avec la rue Esprit des Lois
- le quai de la Douane ;
- le quai Richelieu jusqu'à l'intersection avec le cours Victor Hugo ;
- le cours Victor Hugo ;
- la rue de Cursol ;
- le cours d'Albret de l'intersection de la rue de Cursol jusqu'à la rue du Dr Nancel Penard
- la rue du Dr Charles Nancel Penard ;
- la place Gambetta ;
- le cours Georges Clemenceau ;
- la place Tourny ;
- Allée de Tourny ;
- Rue Esprit des Lois ;

étant précisé que cette interdiction s'applique sur les voies et espaces publics définissant ce périmètre. Les manifestations déclarées pourront néanmoins emprunter les voies et espaces publics définissant le périmètre.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende et, s'agissant des participants, par l'article R. 644-4 du même code, à savoir une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde et le maire de Bordeaux ou leurs représentants, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète



Fabienne BUCCIO

# SOUS-PREFECTURE DE LANGON

33-2019-12-03-008

## Arrêté modificatif commissions de contrôle listes électorales

*arrêté modifiant l'arrêté n° 33-2019-01-04-002*

*portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes  
électorales dans les communes de l'arrondissement de Langon*



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Sous-préfecture de Langon

Langon, le 3 décembre 2019

Arrêté modifiant l'arrêté n°33-2019-01-04-002

portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes de l'arrondissement de Langon

Le sous-préfet de l'arrondissement de Langon

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;  
Vu les propositions des maires des communes concernées ;  
Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Bordeaux ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2019 donnant délégation de signature à M. Éric SUZANNE, sous-préfet de l'arrondissement de Langon ;  
Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;  
Considérant la démission de Mme Evelyne LACHAUX, membre de la commission de contrôle de la commune de Bernos-Beaulac ;  
Considérant la démission de M. Patrick LUMMAUX, membre de la commission de contrôle de la commune de Captieux ;  
Considérant le décès de M. François DUMEAU, membre de la commission de contrôle de la commune de Caudrot ;  
Considérant le décès de M. Jean-Pierre MANCEAU, membre de la commission de contrôle de la commune de Preignac ;  
Considérant l'empêchement de Mme Sylvie LAVERGNE et M. Jérémy DUMEAU SANTANDER, membres de la commission de contrôle de la commune de Barsac ;  
Considérant l'empêchement de Mme Magalie COULON, membre de la commission de contrôle de la commune de Giscos ;

arrête

### Article 1<sup>er</sup>

l'arrêté n°33-2019-01-04-002, portant nomination des membres des commissions chargées de la régularité des listes électorales de l'arrondissement de Langon, est modifié pour les communes de Bernos-Beaulac, Captieux, Caudrot, Preignac, Barsac et Giscos.

Sont désignés pour trois ans membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe.

### Article 2

Le sous-préfet de Langon et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Le sous-préfet,

Éric SUZANNE

19, cours des Fossés CS 50020 33213 Langon Cedex  
Téléphone : 05.56.90.60.60 Télécopie : 05.56.63.40.33 Courriel : sp-langon@gironde.gouv.fr

**communes de 1 000 habitants et plus  
dont la commission électorale est composée selon l'article L. 19 VII**

commune	canton	conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou conseiller municipal	conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou délégué de l'administration	conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou délégué du T. G. I.
Bernos-Beaulac	n°29 Le Sud-Gironde	M. Michel CABANNES M. Didier LAMBERT M. Jean-Philippe GARNAUD	Mme Jacqueline LARTIGUE RENOUIL Mme Martine PELOUIN ép. CHAZOTTES	
Captieux	n°29 Le Sud-Gironde	Mme Jacqueline DARROMAN ép. VANBRABANT M. Jean-Michel MATHA Mme Marina MARTET ép. BIROT	M. Georges BERNARD Mme Liliane BARIBAUD	
Caudrot	n°12 L'Entre-Deux-Mers	M. Roger NETTE	M. Claude TAUZIN	M. Pierre Marcel LEGLISE
Preignac	n°15 Les Landes des Graves	M. Robert CORSELIS M. Maurice ROULLEUX Mme Françoise QUEYREL ép. SABATIER	M. Didier FAUGERE M. Bernard DANÉY	
Barsac	n°15 Les Landes des Graves	Mme Catherine PRINCEAU ép. MARCHAL M. Xavier MUSSOTTE M. Raymond RIBES	M. Jean Hugues DUFOUR M. Christian BOYER	

**commune de moins de 1 000 habitants**

commune	canton	conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du T. G. I.
Giscos	n°29 Le Sud-Gironde	M. Sébastien RIOT	Mme Marie Elisabeth GARBAYE ép. NADEAU	Mme Josette LAMBROT ép. CAPES

Arrêté modifiant l'arrêté n°33-2019-01-04-002 relatif aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales

19, cours des Fossés CS 50020 33213 Langon Cedex  
Téléphone : 05.56.90.60.60 Télécopie : 05.56.63.40.33 Courriel : sp-langon@gironde.gouv.fr